

BRETAGNE

Bulletin régional de la santé de l'abeille

Nous vous adressons nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année et espérons qu'elle soit favorable à l'apiculture !

N°8

Janvier
2026

SOMMAIRE

DE VOTRE BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

- 1** Premiers retours sur la santé des colonies cet hiver
- 2** Adhésion directe à la section apicole de GDS Bretagne et commande groupée de pièges *Vespa velutina*
- 3** Réseau Sentinelles Varroa GDS Bretagne - Résultats 2025
- 4** Les menaces exotiques à surveiller, *Aethina tumida* et *Tropilaelaps* spp.
- 5** Suite au rapport d'expertise et à l'avis de l'ANSES sur la qualité des cires et le risque pour la santé des abeilles

Actus et annexes



GDS
Bretagne



gtv Bretagne
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE BRETAGNE



ADA Bretagne
Développement de l'Apiculture
en Bretagne



GIE
ÉLEVAGES
BRETAGNE
COMMISSION APICOLE
ADA BRETAGNE

PREFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE
L'agriculture
l'égalité
l'écologie
l'innovation



Premiers retours sur la santé des colonies cet hiver



Plusieurs d'entre vous ont jeté un oeil aux colonies durant l'hiver, notamment pour le traitement hivernal. Certains retours sont assez négatifs, avec des pertes de colonies importantes. En effet, l'action combinée du *Varroa* et de la pression du Frelon asiatique à pattes jaunes peut être inquiétante pour la sortie d'hivernage.

Effectuer des comptages sur les colonies restantes au printemps sera nécessaire pour élaborer votre parcours 2026 (miellées et traitements). Pensez aussi à ramener vos colonies mortes pour éviter le pillage et la transmission d'agents pathogènes.

Il est important de continuer à surveiller vos colonies, et notamment les réserves, au moment où la ponte de la reine va reprendre, pour que la suite de l'hiver se poursuive correctement.



Adhésion directe à la section apicole de GDS Bretagne et commande groupée de pièges contre le Frelon asiatique à pattes jaunes



L'adhésion directe à GDS Bretagne est ouverte pour 2026

En adhérant, vous devenez acteur de l'amélioration sanitaire apicole en Bretagne et bénéficiez du Programme Sanitaire d'Élevage régional (PSE), conçu pour vous accompagner, avec notamment :

- Un accompagnement individualisé de votre exploitation (visite PSE par un Technicien Sanitaire Apicole), à laquelle s'ajoute des Visites Conseil Santé pour un **suivi renforcé**.
- Des produits sanitaires à tarifs préférentiels (médicaments anti-varroa, pièges anti-frelon asiatique à pattes jaunes)

Intéressé.e ?

→ Voici le [Contrat d'adhésion directe GDS Bretagne](#)

→ Vous pouvez aussi adhérer via le GDSa de votre département : [GDSa22](#), [GDSa29](#), [GDSa35](#), [GDSa56](#)

[Commande groupée de pièges contre *Vespa velutina*](#), avec un tarif très avantageux pour les adhérents

Grâce à l'adhésion à GDS Bretagne, ou à votre GDSa départemental, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel pour l'achat de pièges sélectifs coréens à ailes, préconisés dans le plan national de lutte contre le Frelon asiatique à pattes jaunes : **30 € TTC /piège**



Les commandes s'inscrivent dans le cadre d'un achat groupé et sont possibles jusqu'au **31 janvier** uniquement, via ce [formulaire de commande pièges coréens 2026](#)

Une question ? Contactez l'équipe GDS : section.apicole@gds-bretagne.fr

Photo 1 : Piège coréen à ailes
(source Nelly Brégère)



GDS Bretagne coordonne un réseau d'apiculteurs volontaires qui participent au suivi de l'infestation *Varroa* en Bretagne. Ces sentinelles transmettent régulièrement leurs résultats de comptages de chutes naturelles effectués sur langes graissés, constituant ainsi une base de données précieuse pour orienter la gestion sanitaire.

Eléments de contexte

En 2024, les apiculteurs ont relevé une miellée inhabituelle en fin de saison estivale. Cet épisode tardif a vraisemblablement stimulé la reprise de ponte dans les ruches, créant ainsi des conditions favorables à la multiplication du parasite à l'automne (médiane de 2,5 Varroa/jour). Pour rappel, on espère des comptages en dessous du seuil d'1 varroa/jour à cette période.

L'année 2024 a marqué un tournant : elle constituait la **quatrième saison consécutive durant laquelle l'amitraze** (substance active du médicament vétérinaire APIVAR®, entre autres) a été recommandée comme traitement principal contre *Varroa*.

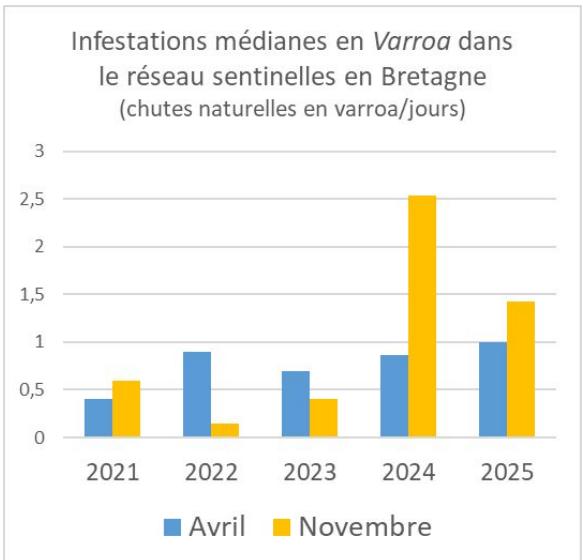


Figure 1 : valeurs médianes des chutes naturelles et quotidiennes de *Varroa*, en début et fin de saison, au sein du réseau sentinelles

Changement de stratégie thérapeutique en 2025

La campagne 2025 s'est inscrite dans une nouvelle approche préventive de lutte contre *Varroa*, avec la préconisation d'une alternance de molécule active. La **fluméthrine a ainsi été privilégiée à la place de l'amitraze**. Les données collectées de comptage révèlent plusieurs tendances :

- les comptages d'avril 2025 affichent des valeurs élevées
 - observations dans la continuité des comptages très hauts de l'automne 2024
 - pour rappel, l'efficacité des traitements hivernaux, à base d'acide oxalique, dépend de l'absence de couvain et donc d'une rupture de ponte.
- les comptages automnaux sont relativement hauts, et ils affichent surtout des **valeurs nettement inférieures à l'automne 2024** (1,4 en 2025 vs 2,5 en 2024)
 - ces résultats d'automne s'expliquent-ils par l'efficacité du traitement en 2025 ?
 - ou par un niveau d'infestation relativement bas en été ?
 - ◆ Nous n'avons pas assez de données pour conclure

Enseignements et orientations futures

Les comptages élevés à l'automne 2024 combinés à l'augmentation de cas de résistances aux acaricides (Tests d'Apinov <https://www.apinov.com/tests-resistances-varroa/>) ont conduit à une stratégie **d'évitement complet de l'amitrazé pour 2025**. L'objectif était de prévenir l'apparition de cas de résistances à cet acaricide sur le territoire.

Les itinéraires techniques proposés en 2025 (utilisation de la fluméthrine, molécule active du Bayvarol®, et de l'acide formique), **semblent avoir produit des effets positifs** : les mesures d'infestation automnales sont plutôt satisfaisantes en 2025. Nous attendons les comptages 2026 pour vérifier cette tendance.

On espère que cette année de pause dans l'utilisation de l'amitrazé a permis d'éliminer une partie des individus résistants, autrement dit, que les populations de varroa ont retrouvé leur sensibilité initiale à cette molécule. Rappelons que l'amitrazé est une **molécule clé** dans l'arsenal thérapeutique à disposition des apiculteurs, et qu'il convient de suivre scrupuleusement les conditions d'utilisation des produits vétérinaires afin de garantir son efficacité à court et long terme.

Limites du dispositif

L'appréciation de ces données nécessite de prendre en compte plusieurs contraintes méthodologiques :

- effectif limité de participants (20 contributeurs annuels, et une centaine de ruches suivies) ;
- couverture géographique inégale du territoire breton ;
- hétérogénéité des pratiques et itinéraires techniques *Varroa* ;
- « biais observateur » lors du comptage, la fiabilité des résultats étant fortement conditionnée par la capacité de chacun à identifier et dénombrer les varroas.

Bien que ce dispositif ait permis de rassembler plus de 2 500 observations sur cinq années, l'échantillon actuel ne peut prétendre à une représentativité statistique de la pression parasitaire à l'échelle régionale. Initialement conçu pour encourager les apiculteurs à pratiquer le comptage régulier, ce réseau offre néanmoins, des **pistes de réflexion** pour la gestion collective de varroa.

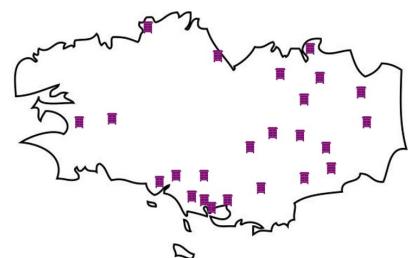


Figure 2 : ruchers du réseau sentinelles Varroa

GDS Bretagne adresse ses remerciements chaleureux aux apiculteurs compteurs du réseau sentinelles *Varroa*, dont l'engagement bénéfice à l'ensemble de la profession. Nous renouvelons notre invitation à rejoindre ce dispositif : vos observations sont précieuses car elles éclairent les choix techniques de la filière.

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ?

- N'hésitez pas à nous contacter au **06 88 35 63 02** ou au **02 30 08 11 54**
- ou par courriel à **section.apicole@gds-bretagne.fr**

4

Les menaces exotiques à surveiller, *Aethina tumida* et *Tropilaelaps* spp.

Les dangers sanitaires évoluent en permanence : coévolution, passage des barrières d'espèces, répartition géographique, etc. Deux dangers apicoles redoutés et réglementés menacent notre territoire. *Aethina tumida* (insecte coléoptère) auquel le territoire hexagonal échappe pour l'instant (présent en Italie : Calabre et Sicile depuis 2014, La Réunion depuis 2022) et qui s'est dispersé depuis l'Afrique sur tous les continents : Amériques, Australie, Sud-Est asiatique. Quant à *Tropilaelaps mercedesae* (acarien parasite), il menace l'Union européenne et la **situation actuelle est préoccupante**.

Aethina tumida



Ce coléoptère bien visible à l'œil nu a une biologie bien connue (voir photo ci-contre et annexe).

Sa dispersion peut être active par la larve qui peut se déplacer, et par l'adulte qui vole jusqu'au prochain rucher par lequel il va être attiré. Il peut surtout être déplacé passivement par transport volontaire ou non de matériel apicole (transhumance, commerce, échanges) légaux ou illégaux, par transport involontaire de fruits mûrs et attractifs (adultes) et des pots de terre (nymphes).

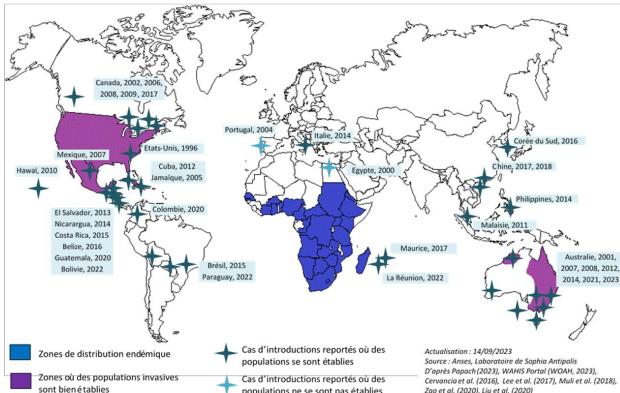
Photo 2 : *Aethina tumida* (source Fera)

Les larves d'***Aethina tumida* détruisent** les cadres de ruche en se nourrissant du couvain et des réserves (pollen, miel). Les adultes provoquent un dérangement important de la colonie. Par ailleurs les larves d'*Aethina tumida* sont porteuses d'une levure commensale (*Kodamaea ohmeri*) qui provoque la fermentation du miel

Une infestation importante détruit la colonie, il n'existe pas de traitement de ce ravageur au sein des colonies.

Dans les colonies, **sa mise en évidence est souvent tardive**. L'adulte, le plus aisément mis en évidence en début d'infestation est lucifuge (fuit la lumière) et il est souvent nécessaire de visiter toute la ruche de façon très précise avant de le repérer. Certains pièges peuvent aider sa mise en évidence.

Le risque de dispersion de ce petit coléoptère vers l'Union européenne est important. La réglementation en vigueur concernant l'introduction d'abeilles (et de bourdons) en France provenant de l'Union Européenne (UE) (en tenant compte des contaminations du sud de l'Italie et de La Réunion) et de Pays tiers (Etat non membre de l'UE), est disponible sur le [site du ministère chargé de l'agriculture](#). La distribution géographique actuelle de *Aethina tumida* est représentée sur la carte ci-dessous.



Carte 1: distribution mondiale *Aethina tumida* (source Anses)

Tropilaelaps spp.

Quatre espèces ont été décrites, mais à ce jour, seules deux d'entre elles (*Tropilaelaps mercedesae*, *Tropilaelaps clareae*) sont capables de se multiplier sur *Apis mellifera*.

Tropilaelaps mercedesae est l'espèce qui nous menace actuellement. Elle parasite originellement les abeilles asiatiques (*Apis dorsata*, *Apis cerana*, *Apis florea*) mais a franchi la barrière d'espèce vers *Apis mellifera*.



Photo 3 : *Varroa destructor* à gauche, *Tropilaelaps* sp. à droite (source Fera)

C'est un acarien parasite d'environ 1 mm ($\frac{2}{3}$ plus petit que *Varroa destructor*) de longueur et de couleur rouge-brun (voir photo ci-contre et annexe).

Son cycle évolutif au sein de la colonie est globalement comparable à celui de *Varroa*, mais quelques particularités peu documentées sont inquiétantes : progéniture plus importante, maturité sexuelle plus précoce, phase phorétique peu fréquente, possible reproduction hors fécondation, etc. Ceci mène à une multiplication explosive. Sa survie hors couvain est courte (3-7 jours).

Sa mise en évidence dans le couvain est très difficile étant donné sa petite taille et ses déplacements très rapides. Les meilleures méthodes sont l'inspection précise du couvain operculé et l'examen du fond des ruches (lampe et loupe frontales nécessaires). D'autres méthodes sont à l'étude.

***Tropilaelaps* se nourrit sur le couvain et lui inflige de nombreuses blessures** car il change souvent de lieu de piqûre. Les traumatismes sur la larve sont très importants : ils constituent une porte d'entrée à des agents infectieux (virus) et conduisent à une action spoliatrice très importante. Ceci conduit à des mortalités avant émergence, des abeilles émergentes affaiblies, blessées, une durée de vie courte et un impact sur les comportements sociaux.

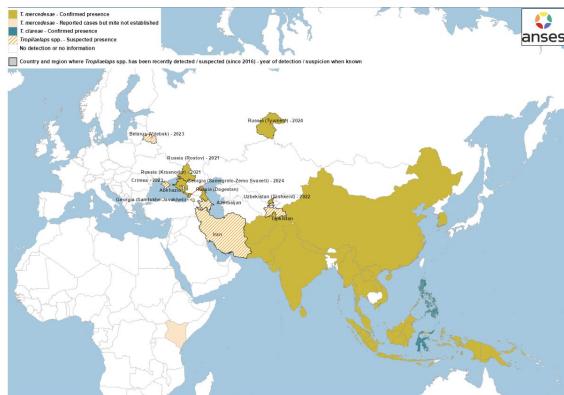
Les signes cliniques sont principalement : affaiblissements, désertion de ruche, mortalités de colonies en 2-3 mois en l'absence de traitement, co-infection avec *Varroa destructor* qui aggrave les problèmes sanitaires.

Les méthodes de lutte sont *a priori* comparables à celles utilisées sur *Varroa destructor* mais à adapter en fonction des particularités du cycle évolutif (méthodes chimiques mais surtout méthodes zootechniques pour rompre le cycle évolutif comme l'encagement des reines et la suppression du couvain). **Ancuellement aucune stratégie de lutte efficace n'est mise à l'épreuve du terrain.** Si gérer correctement *Varroa* demande de plus en plus de temps et de technicité aux apiculteurs, nous savons que ce sera pire avec *Tropilaelaps* !

Provenant d'Asie du Sud-Est, la dispersion du parasite s'est faite en Asie centrale et dans des territoires proches de l'Union Européenne (UE) au cours de la dernière décennie. Actuellement, la répartition géographique est très mouvante et peu documentée car les pays concernés ne déclarent pas ce parasite à l'OMSA (Organisation Mondiale de la Santé Animale). Sa présence est attestée en Géorgie et au sud de la Russie, elle est suspectée en Bielorussie et en Crimée (voir carte 2).

Les voies de dispersion principales du parasite sont les mouvements de colonies, paquets d'abeilles, reines, matériel apicole usagé, Etc. par les transhumances, les achats/ventes/importations à l'échelle locale, régionale et internationale.

Le risque d'introduction en UE est très important, d'autant plus qu'il sévit actuellement dans des zones géographiques très proches et à géopolitiques actuellement confuses. Par ailleurs, [les règles d'introduction en France des colonies et reines](#) sont différentes selon qu'elle proviennent de l'UE ou d'un Pays Tiers.



Carte 2 : distribution géographique de deux espèce de *Tropilaelaps* spp. observées sur *Apis mellifera* (*T. clareae* et *T. mercedesae*) en Asie et Europe, incluant les détections confirmées depuis 2016 au 11 décembre 2025.

(source :

https://sitesv2.anses.fr/en/system/files/Scientific_Note_EURL_Geographical_Distribution_Tropilaelaps_December_2025_0.pdf

Conclusion et recommandations

Aethina tumida et *Tropilaelaps mercedesae* sont des dangers sanitaires redoutables pour vos colonies. Jusqu'à présent ils ne sont pas identifiés sur notre territoire métropolitain mais ils frappent à nos portes et le **risque d'introduction est élevé**. Étant donné leurs voies de dispersion, il est de la responsabilité des apiculteurs d'être vigilants et de prendre connaissance de la réglementation sanitaire.

Il est donc **nécessaire de respecter rigoureusement la réglementation relative aux mouvements d'abeilles** afin de protéger le territoire national des risques d'introduction de ces dangers sanitaires et d'être **vigilant lors de chaque visite de vos colonies** afin de donner l'alerte de votre suspicion aux autorités compétentes de votre région. Cette déclaration de suspicion se fait en Bretagne via le dispositif OMAA. Ce sont les Directions Départementales de la Protection des Populations qui prendront les mesures adéquates (DDecPP).

Suite au rapport d'expertise et à l'avis de l'ANSES sur la qualité des cires et le risque pour la santé des abeilles



Après 3 ans de travail d'un groupe pluri-disciplinaires, l'ANSES vient de publier un [rapport d'expertise](#) dont les objectifs étaient : d'identifier les substances de contamination et d'adulteration des cires d'abeille en France, d'identifier les dangers et les risques associés à ces substances pour la santé des abeilles et de la colonie, de proposer des recommandations visant un meilleur contrôle de la situation en France et d'apporter des outils pour la gestion du risque par les apiculteurs.

Constats du rapport d'expertise

Deux tiers des cires vendues en France sont importées.

Or, étant donné qu'il n'existe pas de définition de conformité d'une cire à usage apicole, il n'est pas possible de recourir à des analyses à des fins de contrôles officiels.

Les contaminants recherchés et retrouvés dans les cires sont : 1) des résidus des agents chimiques pour les traitements acaricides apicoles, 2) des résidus des agents chimiques pour la protection des cultures et 3) des résidus d'éléments traces métalliques issus de l'environnement.



Photo 4 : Construction à partir d'une amorce (A. Ménage)

Les cires d'opercules sont les moins contaminées. Elles seules doivent donc être recyclées pour usage apicole.

La quasi totalité des cires sont adulterées (à la paraffine principalement) mais en quantités très faibles.

Les meilleures qualités de cires sont obtenues chez les apiculteurs professionnels qui sont majoritairement auto-suffisants, puis les groupements d'apiculteurs, les ciriers et enfin les enseignes spécialisées et générales. Les résidus retrouvés en **quantités les plus importantes** sont ceux des **traitements contre Varroa**, pouvant représenter un risque direct pour la santé des abeilles mais également favoriser l'apparition de résistances chez **Varroa**. Une attention particulière doit être portée au **thymol** dont la DL50 (Dose Létale pour 50 % des individus) pour les abeilles est élevée (toxicité plutôt faible) mais l'accumulation dans la cire très importante et à la **fluméthrine** dont la DL50 est faible (toxicité élevée) et l'accumulation dans la cire importante même si plus faible que pour le thymol.

Recommandations aux apiculteurs

- 1) Ne recycler **que la cire d'opercule ou de piégeage de Varroa** dans le couvain de mâle.
- 2) Aller au maximum vers **l'autosuffisance en favorisant la construction par les abeilles et en recyclant vos propres cires**. Les colonies bâissent rapidement pendant la miellée de printemps et c'est encore plus facile pour les essaims. Les petits apiculteurs pourront utiliser les gaufriers mis à disposition par leur GDSA ou bien se regrouper entre apiculteurs de confiance pour atteindre les 25 à 50 kg de cire d'opercule exigés par les ciriers pour le gaufrage de votre propre lot.
- 3) **Renouveler au minimum trois cadres par an** dans vos corps de ruche. C'est encore plus important après l'utilisation du Bayvarol® (contenant de la fluméthrine).
- 4) Dans votre gestion **Varroa** :
 - a) Bien **respecter les doses et les durées recommandées** des médicaments
 - b) Favoriser au maximum (si vos compétences le permettent) les **méthodes biotechniques** et les médicaments vétérinaires acaricides qui ne s'accumulent pas dans la cire, soit ceux à base **d'acide formique et d'acide oxalique**.

Actualités, formations et évènements

- Enquête pression de prédition du Frelon asiatique à pattes jaunes en Bretagne - GDS Bretagne

Ce questionnaire a pour objectif de quantifier la pression de prédition, d'identifier les zones les plus touchées et d'alimenter la remontée d'informations au niveau national : [lien](#).

- **Frelon asiatique à pattes jaunes et méthodes de protection aux ruchers**

Le GDS Pays-de-Loire a effectué un recensement des méthodes de protection des ruchers. L'objectif est de mettre à disposition plusieurs idées et dispositifs pour vous en saisir et trouver une méthode durable qui vous convient (pièges, harpes, nasses...) : [lien](#).

- **Estimation de la production de miel 2025 - InterApi**

Production nationale estimée à 38 300 tonnes. Production bretonne estimée à 1 380 tonnes (+138 % par rapport à 2024) : [lien](#).

- **Enquête Nationale de Mortalité Hivernale des colonies d'Abeilles (ENMHA) - Plateforme ESA**

Taux de pertes moyen = 35,4 % en Bretagne (31,5 % au national). Taux de mortalité moyen de 24,1 % en Bretagne (21,9 % au national). Première cause de perte citée en Bretagne : colonies faibles à la mise à l'hivernage : [lien](#).

- **Rediffusion de webinaires**

- Webinaires du séminaire scientifique et technique de Résapi : [lien](#)
- Conférences des rencontres sanitaires 2025 de l'ADA Grand-Est : [lien](#)
- Webinaire d'information A. tumida, le petit coléoptère des ruches, de GDS France : [lien](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez envoyer un email à section.apicole@gds-bretagne.fr si vous souhaitez ne plus recevoir ce bulletin.

VOS PARTENAIRES APICULTURE



GDS BRETAGNE

13, rue du Sabot
CS 40028
22440 Ploufragan
06 88 35 63 02
02 30 08 11 54
section.apicole@gds-bretagne.fr



GTV BRETAGNE

BP 20360
22106 DINAN Cedex
02 96 85 60 49
sapi@gtv-bretagne.org



DRAAF BRETAGNE

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne 15
Av. de Cucillé, 35000 Rennes
02 99 28 21 00



ADA BRETAGNE :

GIE Elevages de Bretagne
Maison de l'agriculture rue
Maurice Le Lannou
CS 64240, 35042 Rennes cedex
07 85 35 20 82
camille.ada@gie-elevages-bretagne.fr